

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL 2015

POSTE - TBM

CGSP

FGTB Services Publics



GREVE
GENERALE

Grève générale **CGSP**

..... **22 avril 2015**

ÉDITO P. 3



ÉDITO

Un mois de mars
printanier... Et un mois
d'avril chaud ?

P. 3



POSTE

Un nouveau cycle
de compression du
personnel s'enclenche...

P. 9



TBM

Appel aux candidatures
P. 12

**LA FGTB
CONTINUE
À ORGANISER
LA RÉSISTANCE SOCIALE !**

Depuis 6 mois, le gouvernement organise la régression sociale et le chaos...

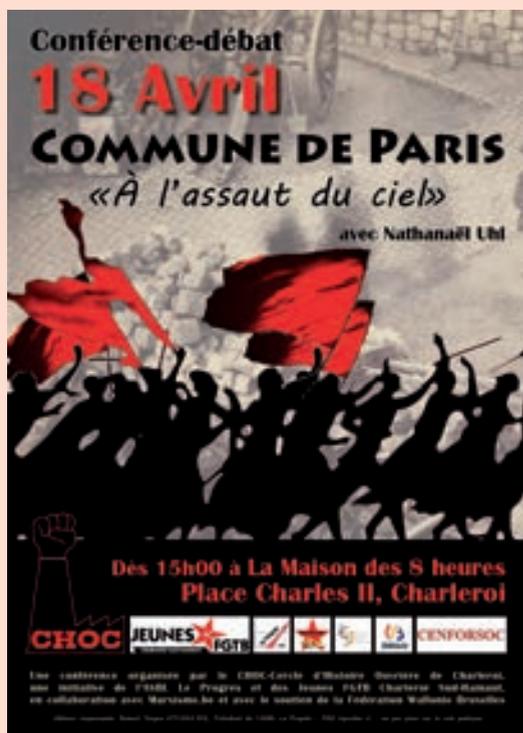
Cela suffit ! La FGTB répond à cette politique en organisant la résistance sociale !

30/03 : Manif FGTB à Bruxelles
1/04 : Manif FGTB à Liège, à Charleroi et à Namur
22/04 : Grève générale CGSP

**Conférence
Commune de Paris**

La Commune de Paris est un moment clé dans l'histoire du Mouvement ouvrier. C'est la première tentative de révolution prolétarienne, et elle a été un véritable champ d'expérimentations en matière d'organisation et de projets politiques pour la gauche : place des femmes, autogestion, internationalisme concret... Des thématiques d'une actualité frappante ! Pour en parler, le CHOC a fait appel à Nathanaël Uhl, militant français et historien.

Rendez-vous le samedi 18 avril à 15h à la Maison des 8h de Charleroi.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Euro Space Center et exposition celte

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise un voyage le **26 mai**. Destination : **Euro Space Center à Transinne** (repas de midi) et **exposition celte à Libramont**.

Départ 8h30 au coin des rues de la Vilette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi-Sud. Retour vers 19h30. Coût : 39 €/affilié et 43 €/sympathisant.

Inscription et réservation pour le 5 mai :

- à l'accueil de la CGSP Charleroi 071/797 111 ;
- versement sur le compte n° BE86 8772 0285 0150 (mention « Libin ») pour confirmer la réservation ;
- renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Conférence « Le chien guide d'aveugle »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise, le **21 avril à 10h**, en ses locaux, une conférence « Le chien guide d'aveugle » : par Richard Fryczinski, Responsable honoraire du Centre de formation des chiens guides et de l'ASBL Œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants ».

Conférence gratuite avec parcours d'aveugle.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Concours de pêche

L'Amicale des Pensionnés organise le **13 juin** un concours de pêche (étang à Velaines) de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum de 20 équipes. Nombreux prix en espèces.

Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Date limite d'inscription : le 15 mai 2015.

Voyage à Bastogne et Durbuy

Il reste quelques places pour notre voyage à Bastogne et Durbuy le 28 mai (prix : 66 €/pers.). Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

• Meeting – Orateurs :

J. Thonon, Vice-président de la FGTB,

M. Meyer, Président de la CGSP,

M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,

G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

• Barbecue géant, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 24 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408

(communication : SACNam 1^{er} mai 2015) ;

- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;

- par mail : maryse.dussart@cgsps.be ou veronique.lenaerts@cgsps.be

Un mois de mars printanier... **Et un mois d'avril chaud ?**

N'ayant pas l'habitude de faire de constatations ou encore de prédictions météorologiques, il ne s'agit pas de déroger à la règle mais bien de parler du climat social.

Depuis trois mois, les exclusions du chômage s'envolent : quand ce n'est pas l'exclusion systématique des détenteurs d'allocations d'insertion, c'est le durcissement des critères de disponibilité qui entraîne les gens dans la misère. Et quand ils y sont, notre belle société les laisse mourir de froid pour de nébuleuses questions administratives. La gestion de la détresse sans moyens financiers, cela rend insensible, semble-t-il.

Ainsi, à deux reprises, le 11 et le 19 mars, la place de la Monnaie à Bruxelles a été le carrefour des contestations face à ce gouvernement des droites, dont le Premier ministre (Menteur Récidiviste – MR) applique une politique arrêtée à l'hôtel de ville d'Antwerpen. Mais si ce lieu et ces dates sont très importants, ils ne représentent pas l'exhaustivité de la contestation : action des jeunes et des femmes à Namur, manifestation au Ministère des finances, grèves et manifestations dans de nombreuses communes, voire même occupation d'administrations. La liste est trop longue pour être exhaustive.

La réussite d'une mobilisation ne se mesure pas au seul nombre de participants. Il faut des résultats et si le gouvernement fédéral reçoit parfois, il n'écoute jamais ! C'est pourquoi, le combat ne peut que se durcir. Ceux qui dénoncent les grèves sont aussi ceux qui les génèrent ! Les travailleurs ne sont jamais heureux de perdre leur salaire pour faire entendre leur voix mais ils savent que c'est là leur moyen d'action le plus efficace.

La cohésion et l'unité des travailleurs sont indispensables, entend-on souvent. Et c'est vrai ! Pourtant, cette unité va de pair avec l'action. Car dans l'inertie et l'immobilisme, l'unité n'est même pas indispensable. C'est pourquoi nous devons trouver les moyens de convaincre le plus grand nombre de travailleurs, qu'ils soient syndiqués (à la CGSP ou à une autre organisation) ou non, que oui la grève est utile et efficace. Il n'y a qu'à voir les rictus du chef de district anversoïse pour le mesurer. Les déclarations des représentants patronaux, unanimes, des petites ou grandes entreprises ne laissent aucun doute : nos actions font mal également à leurs bénéficiaires.

Nous sommes irresponsables, disent-ils. Ce qui le serait, serait de ne pas continuer à faire entendre notre voix pour dire à tous les gouvernements, quels qu'ils soient : non, l'austérité n'est pas une solution, oui une autre politique est possible.

Delhaize supprime plus de 2 000 emplois et dans le même temps distribue des dividendes jamais atteints et c'est une responsable du SETCa qui est une terroriste !

La lutte est plus que jamais indispensable et il nous appartient à toutes et à tous de convaincre collègues, amis, familles de faire réussir la grève du 22 avril et les actions qui ne manqueront pas de suivre.

Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !

Comme cela a déjà été mis en lumière à plusieurs reprises dans nos éditions précédentes, la vague récente d'accords commerciaux en cours de négociation représente une menace directe pour la prestation de services publics de qualité. Ces nouveaux accords encouragent la privatisation, limitent la capacité des gouvernements à édicter des règles dans l'intérêt public et créent de nouveaux droits puissants pour les grandes entreprises multinationales.

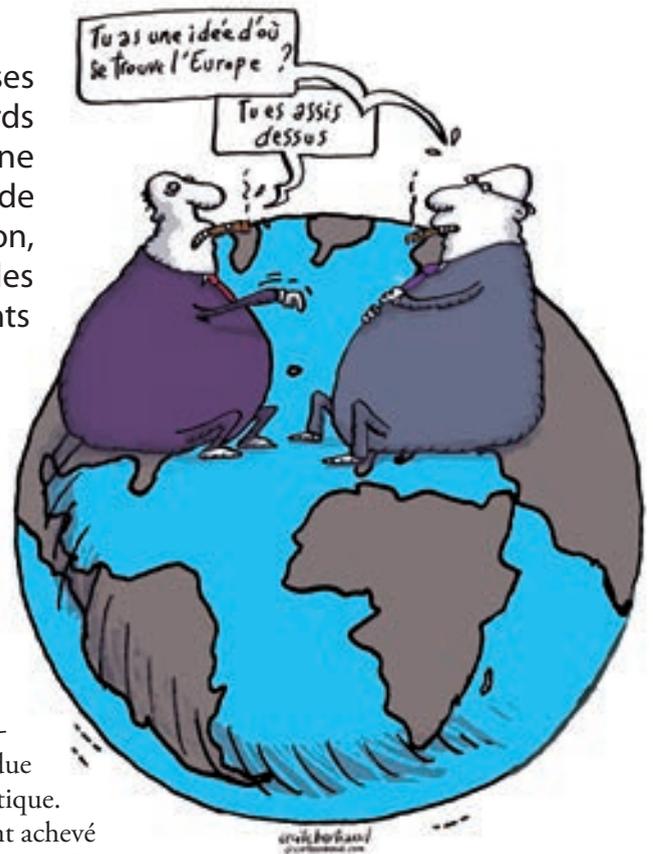
Ils représentent une menace pour la démocratie ! Ils sont négociés en secret, sans consultation appropriée. Les gouvernements futurs seront liés par ces accords, souvent indépendamment des décisions des élections nationales, du Parlement ou des tribunaux.

Pour rappel, trois accords de libre-échange font actuellement l'objet des plus vives craintes parmi les citoyens d'un très grand nombre d'États impliqués dans ces accords :

- **Le CETA** (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), autrement dit l'Accord économique et commercial global **entre l'Union européenne et le Canada**. Il est le seul de ces trois accords à avoir abouti à un texte final, en septembre 2014. Ce texte sera soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Les mesures prévues dans cet accord portent profondément atteinte aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs. Si l'on n'en bloque pas la ratification de toute urgence, il constituera un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'Accord entre l'UE et les États-Unis.
- **Le TTIP** (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), le Partenariat transatlantique de commerce et

d'investissement **entre l'Union européenne et les États-Unis**. Moins abouti que l'Accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, faisant l'objet d'une levée de boucliers de plus en plus étendue de part et d'autre de l'Atlantique. Son texte sera probablement achevé fin 2015, et sa ratification n'aurait dès lors pas lieu avant plusieurs années, mais il n'en constitue pas moins une véritable menace. Bien qu'une large publicité lui soit actuellement faite, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas commettre l'erreur de s'attaquer au TTIP isolément, sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.

- **Le TISA** (*Trade in Services Agreement*), l'Accord sur le commerce des services (ACS) négocié plurilatéralement par 51 États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en marge des scénarios officiels de cette Organisation : 23 États + les 28 de l'UE, l'UE comptant pour un seul partenaire représenté par la Commission européenne. Les rounds de négociation ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, et visent, à terme, à élargir la portée de



l'accord à l'ensemble des 160 pays membres de l'OMC, lui donnant ainsi un spectre multilatéral bien plus étendu. Suite à une pression citoyenne sans cesse accrue ces derniers mois, le mandat de négociation de la Commission européenne vis-à-vis de cet accord a été rendu public ce 10 mars dernier.

CONSÉQUENCES À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Ils vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à États » basé sur l'intervention de tribunaux privés attachés directement aux multinationales, ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des

profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'intervention des politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement respectueux de la planète et de ses habitants.

En d'autres termes, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute

libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative*¹.

IMPACTS EN BELGIQUE

Outre la politique fédérale, les pouvoirs communaux et entités fédérées sont concernés.

Les négociations concernent donc tous les niveaux de pouvoir, et visent l'ensemble des champs de compétences politiques, tels que : « agriculture, chimie, cosmétiques, attribution des marchés publics, normes sanitaires et phytosanitaires, pharmacie, PME, propriété intellectuelle, règles de nomination concernant l'origine des produits, règlement des différends entre investisseurs et États, services publics, etc. De fait, seuls l'audiovisuel et le cinéma (ainsi que les services régaliens de l'État) ont été exclus »².

En quoi ces négociations constituent-elles une menace pour le fonctionnement des entités fédérées ?

Outre l'absence de clauses contraignantes en termes de respect des normes sociales et environnementales par les investisseurs et multinationales désireux de s'installer dans nos contrées, épinglons la possibilité créée par ces accords pour les multinationales, grâce au principe de « libre-circulation des investissements », de se localiser n'importe où en fonction de leurs intérêts : régions à

bas salaires, sans impôts à payer sur les bénéfices, sans financement de la sécurité sociale, sans mesures rigoureuses contre les pollutions...

Ainsi, le « libre-échange » se révèle être une sorte de *supermarché législatif* pour multinationales (il ne manque plus qu'un slogan du type « *vous trouvez moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence* »), qui aboutit à une mise en concurrence des différents systèmes législatifs - autrement dit, les démocraties nationales - en faveur de celui-ci qui leur sera le plus favorable, et donc selon toute logique, le moins favorable aux droits des travailleurs et des consommateurs.

Les règles d'attribution des marchés publics seraient-elles remaniées ?

Oui, l'article 24 du mandat de négociation du TTIP établit que « *L'accord devra être le plus ambitieux possible et compléter les résultats des négociations relatives à la révision de l'accord sur les marchés publics en ce qui concerne son champ d'application (entités contractantes, secteurs, valeurs de seuil et contrats de services, notamment pour les travaux publics de construction). L'accord visera à accroître l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional, local) et dans*

*le domaine des services publics, afin de s'appliquer aux activités pertinentes des entreprises actives dans ce domaine, en garantissant un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux fournisseurs établis sur le territoire de la partie concernée. [...] »*³

Il s'agit de permettre aux investisseurs étrangers (américains en l'occurrence) l'accès aux marchés publics avec les mêmes droits et garanties que ceux accordés aux investisseurs belges et européens. « *Concrètement, l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs, tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique, lors d'appels d'offres* » (Bruno Poncelet)

Toute entité publique qui dérogerait à ces règles courrait le risque d'être traînée en justice devant des tribunaux privés spécialement constitués pour défendre les intérêts des multinationales et investisseurs (les fameux RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États), et de subir des pénalités financières importantes.



1. Cf. l'analyse rédigée pour l'asbl Barricade : <http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/accords-multilateraux-libre-echange>.
2. Analyse de Bruno Poncelet de la FGTB wallonne, auteur, avec Ricardo Cherenti, de *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Éd. Bruno Leprince, Paris, 2011.
3. Le mandat accordé par les États membres à la Commission européenne pour négocier le Traité transatlantique est disponible sur <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-REV-1-DCL-1/fr/pdf>.

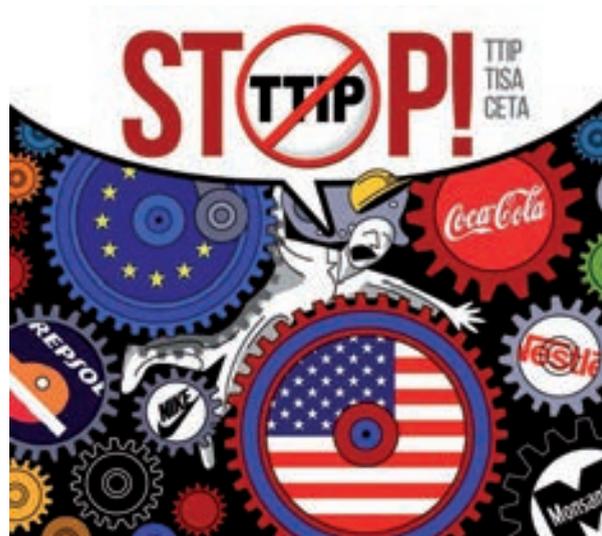
IL FAUT BLOQUER CES ACCORDS, PAS TENTER DE LES AMENDER !

L'objectif doit être de bloquer la mise en œuvre de ces accords. Purement et simplement !

La dépense de temps et d'énergie consacrée à la défense de nos droits ne sera réellement efficace qu'en visant cet objectif radical. Tout d'abord, parce que les enjeux sont à l'échelle de cette radicalité : il s'agit de défendre la démocratie, le droit à des services publics accessibles et de qualité, et nos droits fondamentaux dans leur ensemble.

Ensuite, parce que les amendements apportés n'enlèveraient rien à la teneur fondamentalement antisociale de ces accords, dont le socle, la raison d'être, est précisément la rencontre des intérêts des investisseurs et multinationales.

Enfin, parce que plus que jamais, « *le récit crée le fait* », ainsi tout texte de traité dépendra *in fine* de l'interprétation qui en est faite, et celle-ci dépendra des rapports de force en place. Or, à moins d'une révolution toute proche, ceux-ci sont assez peu favorables aux intérêts des peuples à l'heure actuelle. La façon dont la Troïka s'est assise sur le Traité de Lisbonne dans sa manière d'intervenir dans les pays européens en crise en est un exemple éclairant.



LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Un peu partout en Europe et dans le monde, la riposte s'organise. C'est que la rengaine selon laquelle les accords de libre-échange apporteraient emploi et prospérité ne fait plus mouche, à force de butter sur des résultats exactement contraires.

Le simple exemple du million et demi d'emplois perdus aux États-Unis et au Canada à la suite de la signature de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) pourrait suffire à lui seul à déconstruire les discours faussement prometteurs de ces mêmes responsables politiques qui par ailleurs négocient sciemment la faillite organisée d'un État comme la Grèce.

DES ZONES HORS TTIP !

Les organisations syndicales et mouvements de la société civile s'organisent en plateformes régionales et internationales, les mandataires politiques régionaux et municipaux de nombreux pays se déclarent « zones hors TTIP/hors CETA/hors TISA » (en Belgique, une trentaine de communes se sont déjà déclarées « zones hors TTIP », tandis qu'au Canada, plus de 50 municipalités se sont prononcées contre le CETA), l'Initiative citoyenne européenne (ICE) contre le TTIP et le CETA a déjà recueilli plus d'un million et demi de signatures (cf. <https://stop-ttip.org/fr/>), et le Forum social mondial qui se tenait à Tunis en ce mois de mars a fait l'objet d'un très large rassemblement international visant à coordonner les luttes contre ces traités.

LE 18 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE D'ACTION !

C'est dans cette dynamique de mobilisation mondiale que le 18 avril a été décrétée Journée globale d'action contre les Traités de libre-échange. Partout dans le monde, des événements sont organisés à cette date en vue d'informer les citoyens des dangers que feraient courir ces accords s'ils venaient à être adoptés par nos États, et de mobiliser un maximum de personnes pour dire NON au bradage de la démocratie et de nos droits.

Dans ce cadre, les plateformes D 19-20, Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose/Hart Boven Hard et CNCD-11.11.11 vous invitent à participer à l'événement national prévu en Belgique à cette occasion :

Le vendredi 17 avril à 19h

Interpellation des mandataires politiques sur la nécessité de ne pas voter ces traités.

Le samedi 18 avril, activités toute la journée

10h – 12h30 : ateliers thématiques sur les champs concernés par les accords de libre-échange (agriculture et alimentation, services publics, environnement, dette publique et régulation bancaire, démocratie, enjeux géopolitiques, impacts sur les femmes...) : analyses, débats et pistes d'actions.

12h30 – 13h30 : Assemblée de convergence - Quelle stratégie pour stopper les accords de libre-échange ?

Lieu : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.

14h : Grande manifestation nationale avec arrêts dans des lieux symboliques des lobbys et des institutions européennes.

(Informations complètes disponibles sur www.cgspwallonne.be)

La dette

Chaque jour, les séides du système assènent la même petite musique lancinante : « Il faut du sérieux budgétaire pour ne pas alourdir la dette » (Charles Michel sur *Matin première* le 5 janvier 2015) ou encore ce truisme éclatant de Christine Lagarde, directrice du FMI, commentant l'arrivée au pouvoir de Syriza, « une dette est une dette ».

Derrière ces clichés se cache surtout la volonté de ne pas questionner la dette, de ne pas la qualifier, car il se pourrait qu'elle soit *odieuse* (lorsqu'elle a été contractée par des dictateurs), *illégitime* (lorsqu'elle a été contractée à des fins qui ne visaient pas l'intérêt général), ou *illégal*. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

La dette, un instrument de domination

Tout d'abord, comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans cette présentation de la dette publique comme étant un problème, une volonté de la discréditer ? Comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans l'invocation compulsive de la dette, un outil coercitif visant à domestiquer les citoyens, à les faire rentrer dans le rang ? « *En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... Ainsi, le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations de pouvoir actuelles. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable - les Indignés dénoncent-ils autre chose ?- trouve dans la dette l'une de ses principales explications.*¹ » Comment ne pas voir et percevoir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

Pour mieux faire passer l'idée que les dettes doivent être honorées ; ses tenants affirment souvent que l'État, comme tout bon père de famille, doit gérer ses deniers de manière analogue sauf que « *l'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté... et l'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans.* »²

Au-dessus de nos moyens ?

Tout un *storytelling* moralisateur se développe autour de la question de la dette. Ainsi en Grèce, à en croire les bonimenteurs assermentés, la dette amassée résulterait des seules gabegies des gouvernements grecs. Cette assertion répétée sans cesse permet d'occulter les agissements de la banque Goldman Sachs qui a tout mis en œuvre pour maquiller les comptes de la Grèce lors de son entrée dans l'Euro...

Et chez nous, ce même discours (L'État belge a vécu au-dessus de ses moyens) cache habilement l'imprudence et l'impudence des banques en 2007 et les nombreuses réformes fiscales menées sous l'impulsion de l'homme qui parlait à l'oreille des riches. Car cette accusation selon laquelle les pays

auraient vécu au-dessus de leurs moyens ne tient pas la route : les pays européens ont en fait stabilisé leurs dépenses publiques depuis le début des années 80 et ce sont moins les dépenses publiques qui ont

explosé que les rentrées fiscales qui ont fortement diminué suite aux nombreux cadeaux opérés en faveur des entreprises et des riches. « *La moralité de la dette et celle du travail sont les armes idéologiques les plus puissantes de ceux qui règnent sur le système actuel* »³ (et c'est en cela exactement que la dette est un mot qui pue).

La dette se paye notre tête !

En somme, par ce discours sur la dette, « *nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la*



logique néolibérale »⁴. Ce qui revient à dire que l'austérité et la dette aspirent non à un « *État minimum mais à un État délivré de l'emprise de la lutte des classes, de la pression des revendications sociales et de l'élargissement des droits sociaux. La crise de la dette est la bataille politique pour la prise définitive de l'État-providence par les forces néolibérales* »⁵.

Face à ce constat lucide, pas question de transiger, il s'agit de refuser la dette (qui sera de toute façon impayable) et de l'auditer... dans un premier temps⁶.

1. Maurizio Lazzarato, « *La dette ou le vol du temps* », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28.

2. Simon Tremblay-Pépin, « *L'État n'est pas une famille* », http://iris-recherche.qc.ca/blogue/letat-nest-pas-une-famille?utm_source=Liste+de+diff...

3. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 260.

4. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 7.

5. Idem, p. 44.

6. Voir le site de l'audit citoyen de la dette : www.acide.be

Il nous faut une autre Banque centrale !

La plateforme ACiDe¹ - avec les Acteurs des Temps Présents, l'Alliance D19-20, Tout Autre Chose Liège, l'Alter Summit et AAA - lancent un appel à soutenir les actions transnationales de Blockupy qui ont eu lieu ce mercredi 18 mars, en marge de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne à Francfort.



Rachat de dettes : un cadeau de plus aux banques privées

Le 18 mars à Francfort, des dizaines de milliers d'activistes venu(e)s de toute l'Europe ont manifesté lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne (BCE).

Le message est clair : dire non aux politiques capitalistes menées par cette institution, profitables pour les banques privées et leurs actionnaires mais catastrophiques pour les populations.

La BCE prête à des taux proches de zéro (son taux directeur est actuellement de 0,05 %) aux grandes banques privées qui prêtent à leur tour aux États à des taux bien plus élevés (11 % pour la Grèce actuellement), et empochent la différence... Ce système aberrant est une des causes d'endettement des États : il coûte aux finances publiques européennes environ 350 milliards € par an en intérêts de la dette.

La BCE : neutre et indépendante ?

Le président de la BCE, Mario Draghi, est un ancien vice-président de la tristement célèbre banque Goldman Sachs. Il était d'ailleurs à sa tête lorsque celle-ci a aidé le gouvernement grec de l'époque à maquiller les comptes publics du pays... Depuis 2007, la BCE soutient les banques qui ont provoqué la crise de manière illimitée et inconditionnelle. Elle leur a d'abord prêté plus de 1 600 milliards € à des taux d'intérêt très bas. Sa nouvelle trouvaille, nommée « assouplissement monétaire », est un cadeau de plus fait aux banques privées : racheter 1 000 milliards de titres de dettes souveraines et de produits structurés dont elles veulent se débarrasser sur le marché secondaire, et cela, sans aucune contrepartie ou obligation de financer l'économie réelle.

La BCE n'est pas neutre, elle pose des choix politiques. Le dernier épisode en date est le chantage qu'elle a utilisé envers la Grèce en menaçant de couper l'accès à tous les fonds si le nouveau gouvernement élu démocratiquement ne rentrait pas illico presto dans les rails de l'austérité...

Une autre banque centrale pourrait...

- prêter directement aux États à des taux d'intérêts très réduits ;
- reverser les intérêts qu'elle a touchés sur les titres publics des pays européens qu'elle détient ;
- racheter des dettes souveraines de pays en difficulté et les annuler de ses comptes ;
- financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations ;
- être placée sous contrôle des citoyen(ne)s européen(ne)s et non des seuls gouverneurs nommés et des « experts indépendants » triés sur le volet.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne soutient la mobilisation « Blockupy Frankfurt » du 18 mars 2015 pour en finir avec une BCE qui finance la spéculation et impose l'austérité.



ACiDe - Audit Citoyen de la Dette - est une plateforme réunissant une vingtaine d'organisations, dont la FGTB wallonne qui en est l'un des membres fondateurs. Elle promeut la mise en place de comités d'audit de la dette publique et contribue à faire de ce sujet une question de débat public.



Un nouveau cycle de compression du personnel s'enclenche...

À l'heure où nous négocions les nouvelles méthodes de réorganisation, sous l'impulsion des organisations syndicales, l'Entreprise a dévoilé son nouveau plan de restructuration touchant essentiellement les services centraux. Ce plan nommé « ALPHA » vise 913 fonctions et sur ce nombre, 322 seront supprimées d'ici fin 2016.

Les réunions de concertation vont débiter ainsi que les négociations dans leur volet social.

Comme dans chaque dossier, la CGSP défendra au mieux les intérêts de ses affiliés. Par contre, dommage pour celles et ceux qui, depuis leur entrée chez bpost, ont ignoré les organisations syndicales. Pour nos affiliés, nous réagirons à point nommé suivant les avancées des négociations.

Malgré ces nouvelles mesures, nous ne devons pas oublier le dossier « journaux ». Il reste notre priorité pour les prochaines semaines. 3 500 emplois (chiffre de bpost) sont en jeu ! Depuis plusieurs mois, la CGSP a dénoncé le danger et les conséquences de la perte éventuelle de ce travail pour nos postiers ! Revoilà à nouveau que l'on agite l'épouvantail d'économies linéaires en personnel.

Nous réaffirmons que, si le gouvernement décide d'octroyer la distribution des quotidiens à un autre opérateur (trois candidats sont retenus), nous mènerons des actions...

Face aux problèmes rencontrés dans l'Entreprise et les actions prévues dans les prochains jours par les instances fédérales de la CGSP, un préavis de grève a été déposé chez bpost (lire ci-après).

Restons mobilisés, le combat sera de longue durée !

Fraternellement.

Jacques Lespagnard
Secrétaire général

Préavis de grève

Le préavis de grève ci-dessous a été déposé auprès de l'Entreprise.

Monsieur Koen VAN GERVEN
CEO
bpost
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 2 mars 2015
Réf. 11/2015/JL (à rappeler SVP)

Monsieur le CEO,

OBJET : préavis de grève

Par la présente, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours immédiatement.

Ce préavis tend à couvrir toutes les actions de mécontentement du personnel suite :

- au malaise qui règne actuellement au sein de l'Entreprise suite aux multiples réorganisations en cours dans tous les réseaux ;
- aux nombreux problèmes rencontrés depuis des mois concernant les fiches de paie.

Aussi, la CGSP couvrira toutes actions prévues par les instances FGTB interprofessionnelles et la CGSP intersectorielle contre les mesures gouvernementales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le CEO, en l'assurance de nos salutations très distinguées.

*Le Secrétaire général,
Jacques LESPAGNARD*

Réponse de bpost

Voici la réponse de bpost.

Monsieur Jacques Lespagnard
CGSP
Place Fontainas, 9-11
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 6 mars 2015

Concerne : préavis de grève

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Jacques,

Le préavis de grève que tu as adressé à bpost en date du 2 mars a retenu toute mon attention.

Nous sommes conscients que les projets de réorganisation actuellement en cours dans l'entreprise suscitent des questions et des inquiétudes de la part des membres du personnel. Tout est mis en œuvre en terme de communication afin que le management soit à l'écoute de ses collaborateurs. Comme tu le sais, ces projets sont indispensables à notre pérennité. Nous avons déjà fixé plusieurs dates afin de nous mettre autour de la table et de discuter des différents dossiers. J'espère que la concertation et la négociation permettront d'obtenir des solutions équilibrées pour les parties.

En ce qui concerne la fiche de paie, nous avons pris une série d'engagements afin de stabiliser la rémunération des collaborateurs concernés. Nous nous sommes également engagés à effectuer un suivi avec les représentants du personnel. Ce point est d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain groupe de travail HR&O.

Enfin, en ce qui concerne les actions entreprises contre les mesures gouvernementales, je prends acte des dates qui ont été planifiées par vos organisations. J'espère toutefois que l'expression de vos préoccupations au moyen de manifestations permettra néanmoins de préserver l'organisation du travail au sein de bpost afin de ne pas pénaliser nos clients en ces temps économiquement difficiles.

Je compte donc sur la volonté de chacun afin de privilégier le dialogue social dans les semaines à venir.

Cordialement,

Koen Van Gerven

Article de l'Agence BELGA

Licenciements annoncés, réorganisations, saut d'index : les postiers sont inquiets

La CGSP a déposé un préavis de grève au sein de bpost, avec effet immédiat, a-t-on appris mercredi auprès du syndicat socialiste. La CGSP dénonce plusieurs mesures du gouvernement fédéral, touchant particulièrement les entreprises publiques, ainsi qu'une série de problèmes propres à l'entreprise postale. Le préavis de la CGSP vise à couvrir « toutes les actions de mécontentement du personnel » relatives « au malaise qui règne actuellement au sein de l'entreprise suite aux multiples réorganisations en cours dans tous les réseaux » et « aux nombreux problèmes rencontrés depuis des mois concernant les fiches de paie ».

Dans un premier temps, la CGSP secteur « Poste » s'associera aux concentrations de militants, organisées en front commun syndical, les 11 et 19 mars prochains, place de la Monnaie, à Bruxelles. Par la suite, la CGSP n'exclut pas des actions au sein même de bpost. « Après les 11 et 19 mars, il ne faudra pas s'étonner si des actions propres à bpost sont organisées », avertit Jacques Lespagnard, Secrétaire général de la CGSP secteur « Poste ».

Selon le responsable syndical, les motifs de mécontentement et d'inquiétude ne manquent pas pour le personnel de bpost entre le plan Alpha, le nouveau contrat de gestion pour l'après 2015, le contrat de distribution des journaux et les diverses réorganisations au sein de l'entreprise publique.

À cela s'ajoutent les mesures gouvernementales relatives au saut d'index, à l'allongement du temps de travail ou aux pensions, pointe encore Jacques Lespagnard.



Régionale de Charleroi

Élections sociales

TBM

Camarades,

Les élections sociales de mai 2016 se profilent déjà à l'horizon. Si tu es intéressé(e) par la vie syndicale et que tu souhaites t'investir dans celle-ci et donner de ton temps pour aider ou renseigner les collègues, envoie ta candidature par courrier au président de la régionale du secteur TBM - CGSP de Charleroi, Camarade Jules Schellens, à l'adresse suivante : rue de Montigny 42 à 6000 Charleroi, ou par mail : jules.schellens@cgsp.be avant le 31 mai 2015.

Suivant l'analyse du secrétariat, tu pourras au départ, en tant que militant, participer aux réunions mensuelles et au fonctionnement syndical de notre secteur.

Fraternellement.

Carmino Fasano
Secrétaire régional CGSP-TBM
Charleroi

Régionale de Liège-Verviers

Avis aux affilié(e)s - Appel aux candidatures

Camarade,

La FGTB-CGSP secteur TBM organisera les 26 et 27 mai 2015 des élections syndicales dans les différents dépôts et services.

Ces élections appelées « pools » sont programmées afin de renouveler ou de former les délégations en vue des élections sociales de mai 2016.

Le nombre de candidatures n'est pas limité. Si besoin est et suivant le nombre de candidats, une élection les départagera.

Étant donné la dispersion des lieux de travail pour les appointés, contrôleurs et cadres, les élections seront organisées par voie postale.

Pour les salariés, les élections se feront sur les lieux de travail via un bulletin de vote. Pour cette catégorie, le vote par correspondance sera également organisé suivant les nécessités (dispersion des services techniques, dépôts ex-SNCV).

Le vote par procuration ne sera pas autorisé.

Tous les délégués actuels sont sortants et rééligibles.

Nous lançons un appel parmi le personnel affilié pour que les candidats potentiels se manifestent en vue de constituer une délégation solide, efficace et revendicatrice.

Le travail syndical ne manque pas !

Votre candidature accompagnée d'une photo d'identité devra être envoyée au président du secteur au plus tard pour le vendredi 8 mai 2015 à l'adresse suivante : Fabian Quintiens, Président ff CGSP-TBM, 9-11 Place Saint Paul, 4000 Liège.

Détail du nombre de délégués par délégation

| | |
|--|-------------|
| 1. Mouvement Robermont | 10 délégués |
| 2. Mouvement Jemeppe | 6 délégués |
| 3. Mouvement Verviers-Eupen | 4 délégués |
| 4. Mouvement Dépôts extérieurs | 6 délégués |
| 5. Services Techniques pour tous les dépôts | 7 délégués |
| 6. Appointés - Contrôleurs pour tous les dépôts | 6 délégués |
| 7. Cadres | 2 délégués |
| + 4 jeunes de moins de 25 ans sur l'ensemble des délégations | |

Extraits du Règlement d'ordre intérieur CGSP-TBM Liège-Verviers

Article 12

a) Admission en tant que délégué syndical et/ou propagandiste

Pour être candidat, il faut :

- que les candidatures soient présentées par la délégation syndicale, examinées par le Secrétariat et le Comité exécutif et mises à l'ordre du jour du Comité provincial pour ratification. Cette procédure devra se faire dans

- l'intérêt du secteur et dans le respect de l'article 13 ;
- les candidatures des délégués principaux seront proposées par le Secrétariat à la délégation concernée, examinées par l'Exécutif et devront être entérinées par le Comité provincial ;
 - ne pas avoir adhéré à des mouvements ou thèses à connotation raciste ou xénophobe ;
 - répondre aux critères d'éligibilité du CE et du CPP ;
 - avoir démontré un certain militantisme qui sera apprécié par la délégation syndicale existante ;
 - s'inscrire dans le statut et la ligne politique (déclaration de principe) de la FGTB - idem pour la CGSP et TBM ;
 - respecter les accords, les conventions et la réglementation en vigueur dans l'entreprise ;
 - être prêt à travailler dans le sens d'améliorer ceux-ci ;
 - être disponible et accessible à ses collègues afin de pouvoir accomplir sa mission syndicale.

Article 13

Sections locales

Les sections locales organisent des élections tous les 4 ans au plus tard trois mois avant les élections sociales. En cas d'impossibilité totale d'organiser ces élections, les candidats pourront être nommés par le Secrétaire, avec l'accord de l'Exécutif et la ratification du Comité provincial.

Les responsables des sections locales sont tenus d'informer le Secrétaire du secteur de toutes les réunions prévues afin de pouvoir assister à celles-ci, s'il le souhaite.

*Dona Balbo, Secrétaire régionale
Giovanni Nocera, Président
Quintiens Fabian, Président ff*

Régionale de Namur-Luxembourg

Élections des délégués – mai 2015

Cher(e)s Camarades,

Tous les 4 ans, la régionale CGSP Tram-bus-métro Namur-Luxembourg & SRWT lance un appel à candidat(e)s pour les élections de délégués.

Ce principe basé sur la démocratie permet à tout affilié CGSP (minimum 1 an) de poser sa candidature pour devenir délégué.

Comment ça fonctionne ?

Le nombre de mandats est défini selon le volume d'agents dans chaque dépôt, bureau ou atelier. Tous les délégués en place à l'heure actuelle sont sortants et rééligibles. S'il y a de nouveaux candidats, les affiliés CGSP seront amenés à élire leurs représentants CGSP.

Exemple : le dépôt X selon son nombre d'agents peut revendiquer 3 délégués CGSP.

- a) Les délégués sont en place depuis les dernières élections et il n'y a pas de nouvelle candidature. Ils sont donc réélus d'office.
- b) Les délégués sont en place depuis les dernières élections et 2 affiliés déposent leur candidature. Les affiliés CGSP

du dépôt X devront élire les 3 délégués qui les représenteront à l'avenir parmi les 5 candidats.

Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation syndicale pour défendre les intérêts communs des travailleurs, si vous êtes disponible, volontaire et que vous comptez au minimum un an d'affiliation à la CGSP, vous pouvez déposer votre candidature.

Toutes les candidatures devront parvenir uniquement par la poste avant le 30 avril 2015 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Centrale générale des services publics
Secteur Tram bus métro
Rue de l'Armée Grouchy, 41
5000 Namur

Page suivante, vous trouverez la liste des délégués en place par siège de travail ainsi que le nombre de mandats prévus. Vous pourrez constater qu'il y a des mandats vacants dans certaines entités. La CGSP souhaite être présente dans chaque siège de travail. Elle attend donc de nouvelles candidatures !

| MOUVEMENT SECTEUR DE NAMUR | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------|
| Mandats | SALZINNES/BAUCE + EX-MALONNE | Mandat | MEHAIGNE |
| 1 | CORMANNE SAMUEL | 1 | BENOIT FABRICE |
| 2 | CROON PATRICK | | |
| 3 | DAPHNE JULIE | Mandat | FOOZ |
| 4 | DE BACKER PASCAL | 1 | |
| 5 | DIZIER BRUNO | | |
| 6 | DUMONT ALAIN | Mandats | ONoz |
| 7 | KINET DENIS | 1 | FRANCOIS ROBERT |
| 8 | LALOUX PASCAL | 2 | MICHOTTE PASCAL |
| 9 | LEONARD FREDERIC | 3 | |
| 10 | MOSBAH HOUSSEM | | |
| 11 | PIERROUX LAURENCE | Mandats | SQUARE & MAISON DU TEC |
| 12 | POCHET MIKAEL | 1 | CROON YVES |
| 13 | | 2 | GENICOT MICHEL |
| 14 | | | |
| 15 | | | |

| MOUVEMENT SECTEUR D'OHEY | | | |
|--------------------------|-----------------|----------------|-------------------|
| Mandat | OHEY | Mandat | HAVELANGE |
| 1 | | 1 | VAN BAMIS FABIAN |
| | | | |
| Mandats | ANDENNE | Mandats | FORVILLE |
| 1 | TECHEUR MARCEL | 1 | STAMPONE GIOVANNI |
| 2 | LEFEVRE BERNARD | 2 | |

| MOUVEMENT SECTEUR DE FLORENNES | | | |
|--------------------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| Mandats | FLORENNES | Mandat | DINANT |
| 1 | BETTOLO LAURENT | 1 | CHATELLE BENJAMIN |
| 2 | GRALINGER FRANCIS | | |
| 3 | LICHTKEN ERIC | Mandats | ERMETON |
| | PAULY DIDIER | 1 | LECLERCQ BRIGITTE |
| | | 2 | MARNEFFE ANNICK |
| | | | |
| Mandats | MARIEMBOURG | Mandat | WELLIN |
| 1 | GUIMIN DIDIER | 1 | |
| 2 | MATHELART RUDY | | |

| SERVICES TECHNIQUES | | | |
|---------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|
| Mandats | ATELIER D'ANDENNE | Mandat | CENTRE TECH. D'HOUFFALIZE |
| 1 | WAUTELET SEBASTIEN | 1 | |
| 2 | PUISSANT SEBASTIEN | | |
| 3 | DOMBRET NICOLAS | Mandat | CENTRE TECH. D'ARLON |
| 4 | | 1 | |
| | | | |
| Mandats | CENTRE TECH. DE SALZINNES | Mandat | CENTRE TECH. DE FLORENNES |
| 1 | PIRET CHRISTOPHE | 1 | CAPELLE DAMIEN |
| 2 | | | |
| | | Mandat | SERVICE BATIMENT MARLOIE |
| | | 1 | |

| MOUVEMENT NORD Luxembourg | | | |
|---------------------------|-------------------|---------------|---------------------|
| Mandats | MENUCHENET | Mandat | HOUFFALIZE |
| 1 | GODFRIN DANIEL | 1 | |
| 2 | OURY JEAN-LUC | | |
| | | Mandat | MANHAY |
| Mandats | MARLOIE | 1 | |
| 1 | | | |
| 2 | | Mandat | AMBERLOUP |
| | | 1 | MAGIN RAPHAEL |
| Mandat | LIBRAMONT | | |
| 1 | | Mandat | SAINT-HUBERT |
| | | 1 | |

| MOUVEMENT SUD Luxembourg | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| Mandats | ARLON | Mandats | FLORENVILLE |
| 1 | ORIGER MARTIAL | 1 | HUBERT GILLES |
| 2 | VIGNON PASCAL | 2 | JADOT EDDY |
| 3 | | | |
| | | Mandat | MARTELANGE |
| | | 1 | ARROTIN ANDRE |

| EMPLOYES PROVINCE DE NAMUR | | | | | | | |
|----------------------------|--|--------------------|--|---------|--|-----------------------|--|
| Mandats | | DIRECTION GENERALE | | Mandats | | CONTRÔLE & AUTO-ECOLE | |
| 1 | | MATAGNE NATHALIE | | 1 | | LIMET FREDERIC | |
| 2 | | | | 2 | | LONGREE JEAN-MARC | |
| 3 | | | | 3 | | PIROTTE VINCENT | |
| 4 | | | | | | PULVIRENTI SALVATORE | |
| Mandats | | MAISON DU TEC | | Mandats | | GARE ROUTIERE & BAUCE | |
| 1 | | HENIN STEPHANE | | 1 | | DELAITTE PATRICE | |
| 2 | | YANS HELENE | | 2 | | VANKOEKELBERG RAPHAEL | |
| Mandats | | BUREAU TAT ANDENNE | | Mandat | | BUREAU D'OHEY | |
| 1 | | | | 1 | | | |
| | | | | Mandat | | BUREAU DE FLORENNES | |
| | | | | 1 | | | |

| EMPLOYES PROVINCE DE Luxembourg | | | | | | | |
|---------------------------------|--|-------------------------|--|---------|--|---------------------|--|
| Mandats | | DIRECTION DU Luxembourg | | Mandats | | CONTRÔLE Luxembourg | |
| 1 | | | | 1 | | BEFF LIONEL | |
| 2 | | | | 2 | | | |
| Mandat | | BUREAU D'ARLON | | Mandat | | BUREAU DE MARLOIE | |
| 1 | | | | 1 | | | |

| SRWT | | | | | | | |
|---------|--|----------------|--|---------|--|--------------------|--|
| Mandats | | CADRES | | Mandats | | EMPLOYES | |
| 1 | | PETRE GERARD | | 1 | | BATTISTA FERNANDO | |
| 2 | | IUDEAN ELENA | | 2 | | DARDENNE DAPHNE | |
| 3 | | | | 3 | | DECERF POL | |
| Mandat | | OUVRIERS | | 4 | | DE NUZZO ANNABELLE | |
| 1 | | MOREAU JESSICA | | | | | |

Régionale de Bruxelles-Capitale

Qu'en est-il du RCC (Commission paritaire 328) ?

Les travailleurs de la STIB peuvent bénéficier, à l'instar des travailleurs de De Lijn, du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) tout en restant soumis à l'AR du 7/12/1992.

Mais qu'en est-il concrètement et que penser des rumeurs qui circulent actuellement ?

Voilà bien une question qui nous taraude. Et comme nous n'arrivions plus, à la STIB, à cerner cette problématique, nous avons contacté Michaël de Reijer de l'ONEM à qui nous avons posé quelques questions.

Les personnes qui ont signé la CCT « RCC » doivent-elles rester disponibles sur le marché de l'emploi jusqu'à 60 ou 65 ans ?

La Commission paritaire des transports urbains et régionaux ne relève

pas de l'AR « RCC du 30/05/2007 » mais bien de l'AR « prépension » du 7/12/1992. Ce qui signifie que les modifications concernant la disponibilité active et passive en vigueur depuis le 1/01/2015 ne s'appliquent pas à celle ou celui qui prend sa prépension dans le cadre de l'AR du 7/12/1992. ***Ils ne doivent donc pas être disponibles et ne doivent pas s'inscrire comme demandeurs d'emploi.***

Est-il possible pour les personnes qui ont signé alors qu'elles n'avaient pas encore atteint l'âge de 58 ans, de passer au RCC à l'âge de 58 ans ?

Si ces personnes n'avaient pas 58 ans au moment du licenciement mais bien à la fin de leur contrat de travail et pendant la durée de validité de la CCT, il n'y a pas de problème.

Si, à la fin du contrat de travail, elles

ne remplissent toujours pas les conditions pour accéder à la prépension et donc deviennent de simples chômeurs, il n'est effectivement pas possible d'accéder à la prépension après une période de chômage.

Est-il possible, pour les personnes qui ont signé mais qui n'ont pas encore atteint l'âge de 58 ans, de demander un sursis et d'attendre d'avoir atteint l'âge de 60 ans pour passer au RCC ?

Dans la pratique, il peut arriver qu'une personne n'ait pas atteint l'âge requis au terme du contrat et que les deux parties décident de commun accord de prolonger le délai de préavis jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint. Pour autant que l'âge soit atteint pendant le contrat de travail et pendant la durée de la CCT à laquelle le travailleur en question se réfère, la condition de l'âge est remplie.

Est-il possible, pour une personne qui a atteint l'âge de 59 ans (et qui a travaillé à partir de 14 ans), de se prévaloir d'un autre régime, comme la pension légale ?

La question de savoir si un travailleur peut opter pour la pension plutôt que pour la prépension, relève de la compétence de l'ONP. Quoi qu'il en soit, le choix est définitif ; autrement dit, celui qui opte pour la prépension, restera coincé dans ce système jusqu'à l'âge de 65 ans.

Les interruptions de carrière sont-elles

prises en compte pour le calcul de l'ancienneté ?

L'interruption de carrière peut, selon le régime concret de prépension, être prise en compte dans certaines limites. Pour une réponse personnalisée, il est nécessaire de connaître le régime exact de prépension et la forme exacte d'interruption de carrière.

Pourtant, la STIB balaie tout cela et tient un tout autre propos. Or, elle aussi a tenu à prendre ses précautions et s'est adressée aux mêmes instances pour recueillir leur avis...

Quoi qu'il en soit, la CGSP continue de suivre ce dossier qu'elle n'entend certes pas enterrer.

Si, malgré tout, tout ceci n'est pas encore très limpide pour vous ou si vous avez encore des questions spécifiques, adressez-vous à votre délégué permanent qui fera de son mieux pour vous épauler.

*Dario Coppens
Secrétaire de Région TBM*

CGSP TBM BRUXELLES

Appel aux candidats

Le secteur CGSP Bruxelles lance un appel aux candidats pour le mandat de secrétaire. Seuls les membres du secrétariat bruxellois peuvent se porter candidats. Les candidatures écrites doivent être adressées à Coppens Dario, Secrétaire régional ou Rachik Mohsine, président, rue du Congrès 17-19 1000 Bruxelles et doivent être introduites pour le 10 avril 2015 - 24h au plus tard.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un mois de mars printanier...
Et un mois d'avril chaud ?
- 4 / Dossier • Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril
- 7 / Le mot qui pue • La dette
- 8 / Austérité • Il nous faut une autre banque centrale !

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos POSTE

- 9 / Édito • Un nouveau cycle de compression du personnel s'enclenche...
- 10 / Préavis de grève
/ Réponse de bpost
- 11 / Licenciements annoncés, réorganisations, saut d'index : les postiers sont inquiets

Infos TBM

- 12 / Régionale de Charleroi • Élections sociales
/ Régionale de Liège-Verviers • Avis aux affilié(e)s – Appel aux candidatures
- 13 / Régionale de Namur-Luxembourg • Élections des délégués – mai 2015
- 15 / Régionale de Bruxelles-Capitale • Qu'en est-il du RCC (Commission paritaire 328) ?
- 16 / CGSP TBM Bruxelles • Appel aux candidats



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11